

Valence, le 8 février 2021

Co-Secrétaires départementaux du
SNUipp-FSU 26,

A

**Mr le DASEN, Mme la présidente de
l'INSPE**

Monsieur le DASEN, Madame la Présidente de l'INSPE,

Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, le calendrier du CRPE 2020 a été remanié. Ainsi, il est prévu pour les lauréat-es qui n'ont pas eu d'oral au CRPE, de passer un entretien professionnel au cours du dernier trimestre de leur année de stage.

Comme l'indique le B.O du 24 décembre 2020, la passation de cet oral est prévue entre mars et mai 2021. Le SNUipp-FSU des départements de l'académie tient à vous interpellé sur le manque d'informations transmis aux stagiaires. En effet, le 27 janvier dernier, ils et elles n'étaient pas informé.es des modalités d'évaluation, ni des dates de passation. Il y a donc urgence à prévoir un temps d'information pour les stagiaires.

Dans ce BO, nous pouvons trouver la grille d'évaluation dont sera muni le jury. Nous nous interrogeons sur les moyens et le temps donnés aux PES pour préparer cet oral. Vont-ils disposer d'un accompagnement ? Si oui, lequel ?

Le SNUipp-FSU s'inquiète de la subjectivité de cet oral alors même qu'il représente un poids non négligeable sur la titularisation.

De plus, il ressemble beaucoup à un entretien d'embauche, les stagiaires n'auront-ils pas déjà démontré leur motivation cette année en classe ?

Le SNUipp-FSU réitère sa position d'abandon de cet oral chronophage. Il ajoute un stress supplémentaire aux stagiaires dans cette année particulièrement compliquée par la crise sanitaire et la formation en distanciel.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en notre profond attachement au service public d'éducation de qualité.

Les co-secrétaires départementaux du SNUipp-FSU de la Drôme.